

Image not found or type unknown



Suspension de permis pour alcoolemie

Par **samael**, le **17/03/2009** à **19:38**

Bonsoir, rnje me suis fais controler pour alcoolemie de 0.56. rnJ'ai une suspension de 4 mois + visite medicale favorable. rnJe passe devant le tribunal le 27 mars prochain. rnrnJe me suis déjà fais arrêter en 2005 pour la même infraction à 0.45. rnrnQuelles sont les peines pour les gens comme moi? rnrnMerci de vos réponses

Par **Tisuisse**, le **17/03/2009** à **20:13**

Bonjour, rnrnVous nous donnez des taux d'alcoolémie, mais c'est 0,56 quoi et 0,45 quoi ? des grammes par litre de sang ou des milligrammes par litre d'air expirés ? rnSelon les cas, les sanctions ne sont pas les mêmes.

Par **samael**, le **17/03/2009** à **20:17**

Pardon, ce sont les mg / L d'air expiré

Par **Tisuisse**, le **17/03/2009** à **22:58**

Donc 2 taux délictuels (égaux ou supérieurs à 0,40 mg/l d'air). rnrnIl y a un post-it sur ce même forum (en-tête de la list des sujets traités sur ces messages) dont 1 qui parle d'alcoolémie. rnrnVous avez déjà eu maille à partir avec la justice en 2005 et vous savez à quoi

vous en tenir avec une différence de taille, les tribunaux ont reçu, et appliquent, des consignes strictes de sévérité. Votre alcoolémie de 2005 sera certainement portée à la connaissance du juge mais vous échapperez aux sanctions concernant les récidiviste puisque cela remonte à + 3 ans.

Par **samael**, le **17/03/2009** à **23:12**

Merci pour vos réponses.rnrnBonsoir